

il jouit depuis la Confédération. Je rappelle à mes collègues que l'histoire a démontré que lorsqu'un droit est perdu il n'est jamais retrouvé. Au cours de cette période d'après-guerre le Gouvernement a eu tendance à accaparer à son profit tous les pouvoirs qu'il a pu. Je ne veux pas mettre personne à la gêne en parlant de politique, mais nous savons tous ce qui s'est passé dans certains milieux.

Avant de terminer mes observations, j'aimerais signaler que, pour la première fois, à ma connaissance tout au moins, un membre de l'opposition est Orateur suppléant du Sénat. Je félicite mon ami de Rosetown, (l'honorable M. Aseltine) à qui cette distinction a été conférée. Mes collègues le savent, Son Honneur l'Orateur suppléant a présidé durant de longues années les séances du comité des divorces. J'espère qu'en remplissant les hautes fonctions qui lui échoient aujourd'hui, il verra à ce que nous ne divorçons pas d'avec nos droits par l'adoption du projet de loi à l'étude.

Des voix: Très bien!

L'honorable Thomas Reid: Honorables sénateurs, je n'ai pas à m'excuser parce que j'appuie le projet d'amendement du sénateur de Ponteix (l'honorable M. Marcotte). Je l'approuve de tout cœur.

C'est l'habitude, au Sénat, que le président d'un comité, quand il présente son rapport, en explique tous les points qui n'ont pas rallié les suffrages unanimes du comité. Je m'étonne, je dois le signaler, qu'aucun mot d'explication n'ait été donné sur l'omission de deux lignes de cette importante mesure dont nous sommes saisis aux derniers jours de la session, alors que la moitié seulement des membres sont présents. Mais certaines gens s'imaginent que tout est permis ici.

J'ai écouté hier avec intérêt mon collègue de Vancouver-Sud (l'honorable M. Farris) nous dire qu'il appuierait le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) s'il prenait l'attitude, au début de la prochaine session, de s'opposer à ce que la Chambre des communes défère au Sénat les lois controversables, quelques jours seulement avant la fin prévue de la session. Je m'associe volontiers à ce groupe courageux. Il faut que le Gouvernement et la Chambre des communes se rendent compte qu'ils portent la responsabilité de ce qui arrive. Toujours attachés aux vieilles traditions, ils oublient que le Parlement administre maintenant un budget de cinq milliards de dollars. Au lieu de discuter sur la législation, les honorables membres de la Chambre des communes ont pris trois ou quatre semaines à commenter le discours du trône, à prononcer des discours destinés à assurer leur réélection

au Parlement, mais que leurs commettants auront oubliés avant que les députés reviennent chez eux. Je sais bien que si je prenais une attitude de protestation contre l'action arbitraire de la Chambre des communes, les voix paisibles que compte la vieille garde vont commencer à se faire entendre et ma propre voix serait bientôt littéralement étouffée.

Je rappelle aux honorables sénateurs que cette mesure de première importance, fût-elle adoptée, influera sur le sort de 129,000 fonctionnaires. C'est pourquoi je proteste de toutes mes forces contre l'étude qu'on nous demande d'en faire en vitesse.

Bien que je m'attende à ce que ce projet d'amendement soit défait lors de la mise au voix, je répète ma question: Pourquoi a-t-on supprimé de la mesure les deux lignes suivantes:

...mais sauf tous droits et privilèges de l'une ou l'autre Chambre à l'égard de la direction ou du renvoi de ses fonctionnaires, commis et employés.

Le Sénat a droit à une explication de cette omission, qui est un empiétement sur les droits des deux Chambres du Parlement.

Je reconnais que les observations que j'ai formulées l'autre jour au sujet du montant de 189 millions n'étaient pas claires. Qu'on me permette de signaler maintenant que l'année dernière se trouvait une de celles où les fonctionnaires ont contribué un montant élevé à la caisse des pensions. Si le gouvernement avait, de son côté, versé une somme égale aux 13 millions de dollars provenant des fonctionnaires, on aurait pu porter un autre montant de 26 millions au crédit de la caisse, mais il n'a été que d'environ 15 millions.

J'aimerais qu'on approfondisse le régime des versements, car il se peut fort bien que, si le Gouvernement avait versé dollar pour dollar et que la caisse eût été égalisée suivant la proposition des actuaire, on trouverait au crédit de la caisse non pas une réserve écoulable mais un appui de 300 ou 400 millions; le cas serait analogue à la caisse d'assurance-chômage. Cette caisse, comme nous l'avons vu, s'élève à quelque 800 millions, et par suite de cette accumulation le ministre augmente les prestations aux personnes qui ont droit aux versements d'assurance-chômage. Il se peut fort bien que, si 300 ou 400 millions figuraient au crédit de la caisse de pension du service civil, on pourrait augmenter les prestations même si les cotisations ne se chiffrent que par 15 ou 16 millions.

Mais je reste mystifié: pourquoi faut-il tous ces millions, quand en 1952 il a fallu au plus \$1,425,000 à titre de quote-part de l'État? Au vrai, ce régime a fonctionné sans que le trésor fédéral fournisse un dollar. Je ne crois pas que les sénateurs aient saisi ce fait. Les